

Fonds de solidarité de l'UCLy

La crise sanitaire et ses effets ont révélé la nécessité pour l'UCLy de se doter d'un fonds de soutien, basé sur la solidarité, et destiné à lui permettre de venir en aide à des étudiants dont la situation matérielle s'est brutalement dégradée, du fait, par exemple, du chômage ou du décès d'un parent, d'une faillite d'entreprise, de la perte d'un emploi étudiant, ou de toute raison donnant lieu à une baisse sensible de revenus.

Grâce à une **cotisation de 15 € par étudiant inscrit**, il est ainsi possible, depuis la rentrée 2021, d'accorder à des étudiants en proie à de graves difficultés financières une **« aide d'urgence »**, après instruction par les services du vice-rectorat à la vie étudiante.

Afin de permettre une réponse rapide, en dessous de 500 €, cette aide est attribuée par simple décision du vice-recteur en charge de la vie étudiante.

Au dessus de ce montant, elle est attribuée par une commission composée :

- du Vice-recteur vie étudiante,
- du Secrétaire général,
- du Chargé de mission égalité des chances,
- d'un membre du Conseil d'administration,
- et au maximum deux personnes invitées par le Vice-recteur à la Vie étudiante, en considération des cas qui seront étudiés.

L'ensemble des sommes collectées au titre de ce fonds est exclusivement affecté à ces aides, et leur usage fera l'objet d'un bilan qui sera rendu public au seuil de chaque année universitaire.

Cotisation Santé

L'UCLy est désireuse de pouvoir proposer à chacun de ses étudiants des prestations de haut niveau en matière de **santé**.

La **cotisation santé, d'un montant de 25 €**, permet de développer le Pôle santé propre à l'UCLy qui, composé de la Médecine préventive, du Point Écoute et de la Mission Handicap, accompagne tous les étudiants dans les différents aspects de leur **santé physique, psychique et dans leurs apprentissages afin de favoriser la réussite de leurs études universitaires**.

Tout au long de leur parcours à l'UCLy, les étudiants bénéficient de **consultations et d'accompagnements individuels**, ainsi que d'actions de **préventions ponctuelles** à large échelle relatives à la santé et au bien-être de l'étudiant (le tabac, le sommeil, l'alcool en soirée, les addictions...).

LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le **Docteur Béatrice Vallin** écoute, conseille et informe les étudiants toute l'année lors de consultations de prévention et de consultations au cours desquelles il est possible d'aborder toute autre question relative à la vaccination, l'aide au sevrage tabagique, la santé sexuelle, le stress, une baisse de moral, ou encore pour un avis médical ponctuel. Elle est assistée par un infirmier.

LE POINT ÉCOUTE

Laure Mayoud, psychologue clinicienne, est présente toute l'année au Point écoute pour accompagner les étudiants qui traversent des moments délicats. Ces séances sont confidentielles.

Le point écoute est un espace de parole proposé à tous les étudiants de l'UCLy. Ils peuvent également y trouver un temps d'accueil, d'échanges et de soutien.

LA MISSION HANDICAP

Depuis 2005, l'UCLy a mis en place une **Mission Handicap. Angélique Hénault, chargée de mission Handicap**, reçoit les demandes des étudiants de l'UCLy en situation de handicap et facilite ainsi la communication avec leur École/Faculté/Institut.

L'accompagnement proposé par la Mission Handicap est personnalisé et adapté au profil, au cursus et au projet de l'étudiant.